

Étude **Dr Anne Stoebner-Delbarre** Épidaure

Département de prévention CRLC Val d'Aurelle
Rue des Apothicaires 34 298 Montpellier Cedex 5

Notes concernant le projet « Récré fruitées »

Le projet Récré fruitées s'intègre dans les objectifs de santé publique. Il fournit aux jeunes, dans le cadre de l'école un environnement cohérent avec les objectifs nationaux. Il permet de développer plusieurs objectifs du PNNS 2, du plan cancer et du programme quinquennal de prévention et d'éducation de la DESCO en respectant les règles, principes généraux ou axes stratégies de ces programmes.

Programme National Nutrition Santé 2006-2010ⁱ

Le projet Récré fruitées participe au premier des neuf objectifs nutritionnels prioritaires en termes de Santé Publique : « augmenter la consommation de fruits et légumes ».

Il s'intègre parfaitement dans les plans d'actions 1 et 4 du PNNS 2.

Il permet ainsi l'application de nombreux objectifs spécifiques du programme, notamment:

Il agit sur l'offre des produits. La consommation quotidienne étant liée aux possibilités qu'offre l'environnement, le projet améliore l'accès aux fruits ce qui devrait être un moyen de faire évoluer positivement la consommation.

Il rend les messages accessibles à une frange plus large de la population afin de toucher davantage les populations les plus vulnérables sur le plan nutritionnel.

Il lève les obstacles à une consommation accrue de fruits sous différentes formes de présentation.

Il améliore l'accessibilité des fruits, en agissant sur l'attractivité, la proximité, la qualité de l'offre, la praticité, l'innovation, l'information et la communication.

Il démontre la facilité et le plaisir de consommer des fruits et valorise l'image des fruits, l'éducation à l'utilisation et au goût.

Il informe et oriente les consommateurs vers des choix alimentaires satisfaisants mais aussi éduque les jeunes.

Il crée un environnement favorable à une consommation de fruits.

Il développe la formation des professionnels salariés des villes.

Il implique les producteurs de fruits ainsi que les collectivités territoriales et les consommateurs.

Le projet Récré fruitées s'appuie également sur plusieurs règles et principes généraux du PNNS notamment les suivants :

- Le choix alimentaire individuel est un acte libre.
- Outre sa vocation biologique, l'acte alimentaire a une forte charge culturelle, sociale, affective ; c'est un moment de plaisir revendiqué.
- Le choix d'aliments est éclairé par une information scientifiquement valide, compréhensible, et indépendante.
- Les actions mises en œuvre ont comme finalité de promouvoir, dans l'alimentation, les facteurs de protection et de réduire l'exposition aux facteurs de risque vis-à-vis des maladies chroniques.
- Toute action visant la consommation alimentaire humaine en général est orientée par les objectifs nutritionnels prioritaires. Chacune des actions prévue et mise en place, si elle vise un objectif particulier parmi les objectifs prioritaires, ne doit pas aller à l'encontre d'un autre de ces objectifs. Les stratégies et actions doivent être cohérentes, sans contradiction, ni explicite ni par omission.

Plan cancerⁱⁱ

Le projet « Récré fruitées » est aussi en adéquation avec l'objectif « Développer la prévention des autres risques et la promotion des attitudes favorables à la santé » du chapitre Prévention du plan cancer 2003-2007. Le projet « Récré fruitées » peut contribuer à renforcer à l'école les actions de prévention et d'éducation aux facteurs de risque notamment cancérologiques (mesure 18 du plan cancer). Conformément à la mesure 19 « Développer, dans le cadre du Programme National Nutrition Santé (PNNS), des actions de promotion de l'hygiène alimentaire », le projet « Récré fruitées » participe à une « campagne » pour augmenter la consommation de fruits et légumes. Il met en place des contrats avec les mairies autour d'objectifs d'amélioration de la qualité diététique des collations.

Programme quinquennal de prévention et d'éducation pour la santé des élèvesⁱⁱⁱ

Le projet « Récré fruitées » est aussi réalisé en adéquation avec le programme quinquennal de prévention et d'éducation pour la santé des élèves. Ce dernier, complété par des circulaires réaffirme l'importance de la prévention et de l'éducation à la santé à l'école pour le développement harmonieux de l'enfant et la réussite de l'élève. Le cœur de ce dispositif est l'établissement scolaire sur lequel reposent la définition des besoins, l'impulsion et l'animation des actions dans le cadre du projet d'établissement, l'organisation des partenariats de proximité, sous la responsabilité du chef d'établissement, tant en ce qui concerne les élèves que les équipes éducatives. Le projet « Récré fruitées » favorise le partenariat entre la ville et l'éducation nationale et permet la formation des ATSEM.

Références

ⁱMinistère de la santé et des solidarités. Programme National Nutrition Santé 2006-2010. Septembre 2006. 51p

<http://www.sante.gouv.fr/htm/pointsur/nutrition/sommaire.htm>

http://www.sante.gouv.fr/htm/actu/pnns_060906/plan.pdf

ⁱⁱ Mission interministérielle pour la lutte contre le cancer. Plan cancer 2003-2007

http://www.sante.gouv.fr/htm/dossiers/cancer/plaquette_cancer.pdf : p21

ⁱⁱⁱ Ministère de l'Éducation Nationale DESCO. La santé des élèves : programme quinquennal de prévention et d'éducation. Circulaire n° 2003-210 du 1-12-2003 BO n°46 du 11 décembre 2003,

<http://www.education.gouv.fr/bo/2003/46/MENE0302706C.htm>